BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Les élus redisent oui aux EPR2 de Belleville et Sury-près-Léré

Le conseil communautaire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire s'est réuni à Léré, fin octobre. L'assemblée a redit son entier soutien à l'accueil de possibles futurs réacteurs EDF de type EPR2 pour assurer l'avenir économique et énergétique du territoire.

HERVÉ MARTIN
herve.martin@centrefrance.com

Laurent Pabiot, président du conseil communautaire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire, a invité l'assemblée à se prononcer, fin octobre, pour ou contre la candidature de Belleville-sur-Loire et Sury-près-Léré pour l'accueil de futurs réacteurs nucléaires. Ces réacteurs de type EPR2 garantiraient des revenus économiques substantiels au territoire pour un demi-siècle de plus.

Dans 30 ans minimum

Le président rappelle que le vote avait été proposé au précédent mandat. Il s'agit d'un projet à un horizon de trente ans minimum ; le vote validera la candidature de Belleville pour des EPR2, de nouvelle génération. De nombreux sites nucléaires sont en lice et la décision finale sera prise par l'Etat, actionnaire à 100 % d'EDF, d'ici la fin de l'année 2026 à l'occasion d'un Conseil de politique nucléaire (CPN).

Le conseil communautaire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire propose d'exprimer un soutien ferme et entier au renouvellement de la filière nucléaire française conduite par EDF et permettre à l'exploitant de préparer l'implantation de réacteurs EPR, d'ici 30 ans.

Jean-Louis Billaut, maire de Boulleret, a signé, mais « regrette qu'il n'y ait pas de débat national sur quelle énergie, pour qui et pour quoi faire ». Il aurait apprécié que les habitants soient conviés au débat. Laurent Pabiot rappelle les réflexions sur l'implantation des énergies renouvelables, « il y a trois ou quatre ans, on n'a eu aucun retour pour le solaire, l'éolien, la géothermie ».

Une élue bellevilloise ose afficher son opposition au dogme du nouveau nucléaire, « car l'emprise foncière, c'est la mort de l'agriculture. L'agriculture, c'est mon ADN, je ne peux pas accepter ». Elle note cependant les retombées positives, niveau commerce, tertiaire, emplois, habitat.

Le débat glisse ensuite sur les retombées économiques considérables du site nucléaire et un mode de partage souvent revu par l'État, qui ne profite guère qu'à la localité hôte (actuellement, Belleville et Sury-près-Léré), puis au Département, la Région et l'État ; mais pas particulièrement à l'intercommunalité. Bruno Van der Putten, maire de Belleville, en précise les contours actuels et les limites, fluctuantes au fil des années et textes successifs. « Ensuite, la fiscalité des EPR, on ne sait pas ce qu'elle sera. Il y a une piste de réflexion, la répartition des taxes des futurs réacteurs sera peut-être très différente. À Penly, c'est 50 % au Département et 50 % en local », où s'est créée une nouvelle communauté de communes. Les choix du passé ne seront pas ceux du futur, à l'heure des intercommunalités.

Partage du gâteau fiscal

Laurent Pabiot suit de près les calculs et les options pour maximiser les retombées économiques à l'échelle de la CDC : fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscalité additionnelle ? « Résultat : sur notre territoire rural avec une industrie localisée et la richesse économique produite, le système de la FPU n'est avantageux que pour Belleville ! »

La tendance générale en matière de fiscalité est de favoriser l'intercommunalité, en matière de recettes et d'équipements. « Si une commune transfère des compétences, elle perd les dotations d'État et ne les retrouve pas », insiste le président. Et de prévenir : « La fiscalité pour un EPR2, dans 30 ans, beaucoup de choses auront changé, c'est dans six mandats... »

Le président estime qu'il est dans l'intérêt des élus (actuels) de se projeter dans ce futur proche, et d'extrapoler les recettes et dépenses à venir : « C'est un sujet qui doit être expliqué... Que chacun prenne conscience de ce qui se passerait... » Vœu : le conseil communautaire émet « un soutien ferme et entier » au projet d'EPR2 à Belleville et Sury-près-Léré. La motion a été adoptée à la majorité. ●



La centrale nucléaire sera-t-elle un jour dotée des nouveaux réacteurs EDF de type EPR2 ?
PHOTO D'ARCHIVES JULIEN RENARD